

Conditions générales d'achat (CGA) de Master Class Formation Formations classiques

1. Le montant de la rémunération inclus les frais de repas, indemnités kilométriques, matériel pédagogique, photocopies, etc. Le temps de préparation et la création de supports pédagogiques sont inclus et ne feront pas l'objet d'une facturation additionnelle. Aucune facturation complémentaire ne sera acceptée sans accord préalable.
2. La réalisation partielle de la prestation de formation donnera lieu au règlement au prorata temporis de leur valeur prévue sous réserve que MCF ne soit pas privé de règlement de la part de son client et/ou financeur. En cas d'annulation pour défaillance, le formateur, hors cas de force majeure, s'expose à une pénalité de 50% à 100% du montant de sa prestation. En cas de mécontentement avéré de la part des stagiaires, le formateur s'engage à mettre tout en œuvre pour remédier à cette situation. Dans le cas contraire, MCF se réserve le droit de diminuer le montant versé au formateur de 50% maximum. La réputation de MCF étant engagée, MCF se réserve également le droit de remplacer le formateur à la demande du client et ce, sans aucune contrepartie financière pour le formateur autre que le prorata temporis.
3. Le formateur agit en tant que prestataire de MCF, il s'engage à respecter les procédures qualité de MCF, à donner la meilleure image de lui-même et de l'organisme de formation et à dispenser des prestations en accord avec le programme pédagogique.
4. Le formateur pourra ne pas percevoir de rémunération ou être exclu par MCF pour des raisons telles que malversations, prestations non effectuées ou incomplètes, insatisfaction client, impossibilité de facturation, etc...
5. Le formateur s'assure d'adresser à MCF tous les documents demandés complétés, y compris les tests, les émargements et évaluations dès la fin de la formation.
6. A l'exception des documents élaborés et fournis par le formateur, l'ensemble des documents mis à disposition par MCF appartiennent à MCF et ne pourront en aucun cas être réutilisés à des fins personnelles, copiés, cédés ni revendus.
7. Le formateur ne pourra en aucun cas travailler en direct avec le client de MCF, ni se faire employer par lui, son entreprise ou l'une de ses filiales, ni un autre organisme de formation ou sous-traitant pendant une durée de 2 ans sauf versement d'une indemnité de 30% du montant total du contrat signé avec le client.
8. Le paiement du formateur n'interviendra que 30 JFDM après réception de facture. Des exceptions peuvent avoir lieu, uniquement sur accord écrit préalable.
9. Le formateur/prestataire a obligation de loyauté et s'oblige à la confidentialité.
10. Les prestataires doivent fournir à MCF la preuve de leur immatriculation au centre de formalité ou Chambre de Métiers ou Chambre de Commerce ou Urssaf ainsi que la preuve que les règlements des cotisations sociales et fiscales sont également à jour. La facture des prestations ne pourra être honorée que si MCF dispose de ces éléments.

**Conditions générales d'achat (CGA) de Master Class Formation
Formations hébergement**

1. Le présent contrat est conclu à la demande du formateur qui bénéficie des procédures et de la logistique de MCF dans le cadre d'un "hébergement".
2. La commission de MCF est fixée par un accord préalable. Le paiement du formateur n'interviendra que 30 JFDM après réception de l'intégralité du paiement par MCF. Des exceptions peuvent avoir lieu en cas de subrogation et uniquement sur accord écrit préalable.
3. Le formateur s'assure d'adresser à MCF tous les documents demandés complétés dès la fin de la formation.
4. La réalisation partielle de la prestation de formation donnera lieu au règlement, par le prestataire, des prestations, effectivement dispensées au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat sous réserve que MCF ait perçu un règlement. Pour toute prolongation non mentionnée au présent contrat, la facturation par le prestataire, des prestations, effectivement dispensées au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat est soumise à l'accord préalable de l'organisme de formation MCF.
5. Le formateur s'assure d'adresser à MCF le programme et tous les renseignements nécessaires à l'établissement de la convention puis le contenu, les émargements et évaluations complétés dès la fin de la formation. MCF n'établit pas les DPEC auprès des Opcos.
6. En cas d'annulation quel qu'en soit le motif, le formateur ne sera pas rémunéré et la réputation de MCF étant engagée, MCF se réserve le droit de remplacer le formateur à la demande du client et ce, sans aucune contrepartie financière pour le formateur.
7. Le formateur pourra ne pas percevoir de rémunération ou être exclu par MCF pour des raisons telles que malversations, prestations non effectuées ou incomplètes, insatisfaction client, impossibilité de facturation, etc...
8. Le formateur s'engage à respecter les procédures qualité de MCF, à donner la meilleure image de lui-même et de l'organisme de formation et à dispenser des prestations en accord avec le programme pédagogique fourni. Une formation pour formateurs pourra être exigée pour prétendre à la certification d'hébergement par Master Class Formation.
9. En cas de mécontentement avéré de la part des stagiaires, le formateur s'engage à mettre tout en œuvre pour remédier à cette situation. Dans le cas contraire, MCF se réserve le droit de diminuer le montant versé au formateur de 50% maximum.
10. A l'exception des documents élaborés et fournis par le formateur, l'ensemble des documents mis à disposition par MCF appartiennent à MCF et ne pourront en aucun cas être réutilisés à des fins personnelles, copiés, cédés ni revendus.
11. Le formateur/prestataire a obligation de loyauté et s'oblige à la confidentialité.
12. Les prestataires doivent compléter au préalable le dossier d'hébergement, obtenir leur certification d'hébergement et fournir à MCF la preuve de leur immatriculation au centre de formalité ou Chambre de Métiers ou Chambre de Commerce ou Urssaf ainsi que la preuve que les règlements des cotisations sociales et fiscales sont également à jour.

MASTER CLASS

FORMATION

N° 06 00 94 25 79 - www.master-formation.frcontact@masterclass-formation.fr

3 rue Maurice Koechlin - 67500 HAGUENAU

Sàrl au capital de 15.000 € - SIRET 788 891 513 00020

N° Existence: 42570493867